



Changement de contrat de travail ou avenant

Par oracle, le 21/08/2008 à 15:41

Bonjour,

Je suis actuellement et depuis 6 ans secrétaire dans une société Immobilière. Ils ont décidé d'ouvrir une autre agence à 67km de chez moi et m'ont proposé un poste de négociatrice en immobilier que j'ai pour l'instant accepté oralement. Je pensait signer un avenant à mon contrat car pour c'était une mutation ainsi qu'une promotion. Il se trouve qu'ils ne veulent aucunement me faire signer un avenant mais un nouveau contrat avec période d'essai et impossibilité de retour à mon ancien poste. Pour eux ce n'est ni une mutation ni une promotion.

Quand est il ?? Est ce légal ?? Merci de me répondre car je ne sais plus quoi faire